



Intérêts sur une dette

Par **Mitch1010**, le **21/10/2022** à **21:56**

Bonjour

J'ai une dette envers un créancier géré par un huissier de justice suite à une décision de justice de 2010.

J'ai payé la totalité de la créance 14 000 euros environ ainsi que les frais d'huissier 2700 euros environ

Ils me réclament encore 4090 euros d'intérêts légaux.

Ils m'avaient promis une remise sur les intérêts, rien ne bouge malgré mes demandes.

Que puis-je faire ?

Est ce que la prescription quinquennale des intérêts peut s'appliquer sur cette décision de justice de 2010

Merci d'avance

Par **P.M.**, le **21/10/2022** à **22:29**

Bonjour,

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'un avocat spécialiste qui à la vue du Jugement pourrait vous dire si pourrait vous être applicable [Cour de cassation, Cour de cassation saisie pour avis, 4 juillet 2016, 16-70.004, Publié au bulletin...](#)